



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2015 COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze le dix avril, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le trois avril deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Monsieur Michel DEMANGE, Maire. Etaient présents :

Étaient présents : Michel DEMANGE, Yves LE ROUX, Danièle FAIVRE, Didier VALENTIN, Nathalie MILLOTTE, Augusta CALVINHO, Gilles SENGLER, Françoise HERTELER, Henriette GRIFFAULT, Philippe DESMOUGINS, Bernard GUYON, Laurence GILLET, Patrick BOULANGER, Eric PETIN, Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY, Françoise ABEL.

Représenté(e)s : Philippe GERMAIN à Michel DEMANGE, Christiane THIRIAT à Danièle FAIVRE, Mauricette BAROTTE à Françoise HERTELER, Deolinda FERREIRA à Gilles SENGLER, Catherine LAURENT à Yves LE ROUX, Valérie BELLAMY à Augusta CALVINHO, Frédéric THIOLIERE à Philippe DESMOUGINS, Jean-Charles TISSERAND à Didier VALENTIN, Sandrine RENAUX à Nathalie MILLOTTE.

Excusé(e)s : Philippe GERMAIN, Christiane THIRIAT, Mauricette BAROTTE, Deolinda FERREIRA, Catherine LAURENT, Valérie BELLAMY, Frédéric THIOLIERE, Jean-Charles TISSERAND, Sandrine RENAUX.

Conformément à l'article L 2121.15 du C. G. C. T., Monsieur Gilles SENGLER est nommé secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 06 mars 2015 et l'ordre du jour de la présente réunion.

2015-022 FINANCES LOCALES - BUDGET EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014 les finances du Budget de l'Eau, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint, présente les résultats des différentes sections budgétaires :

CA BUDGET EAU		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	330 862.61 €	329 447.01 €	- 1 415.60 €
	Section d'investissement	100 042.50 €	222 776.84 €	122 734.34 €

REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation	0,00 €	91 269.23 €	
	Report en section d'investissement	100 358.28 €	0,00€	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		531 263.39 €	643 493.08 €	112 229.69 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	65 180.00 €	32 182.00 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	65 180.00 €	32 182.00 €	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	330 862.61 €	420 716.24 €	89 853.63 €
	Section d'investissement	265 580.78 €	254 958.84 €	- 10 621.94 €
	TOTAL CUMULE	596 443.39 €	675 675.08 €	79 231.69 €

M. le Maire se retirant lors du vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget de l'eau.

2015-023 FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
--

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014 les finances du Budget de l'ASSAINISSEMENT, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, M. YVES LE ROUX, 1^{er} Adjoint, présente les résultats des différentes sections budgétaires :

CA BUDGET ASSAINISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	281 120.86 €	310 092.36 €	28 971.50 €
	Section d'investissement	116 721.37 €	65 272.56 €	- 51 448.81 €

REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation	0,00 €	337 556.73 €	
	Report en section d'investissement	0.00 €	104 115.94 €	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	397 842.23 €	817 037.59 €	419 195.36 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	87 210.00 €	11 036.00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	87 210.00 €	11 036.00 €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	281 120.86 €	647 649.09 €	366 528.23 €
	Section d'investissement	203 931.37 €	180 424.50 €	- 23 506.87 €
	TOTAL CUMULE	485 052.23 €	828 073.59 €	343 021.36 €

M. le Maire se retirant lors du vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget de l'assainissement.

2015-024 FINANCES LOCALES - BUDGET FORÊT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014 les finances du Budget FORETS, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint, présente les résultats des différentes sections budgétaires :

CA BUDGET FORETS		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	121 037.27 €	96 898.52 €	- 24 138.75 €
	Section d'investissement	8 551.31 €	22 550.95 €	13 999.64 €
REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement	0,00 €	25 316,26 €	
	Report en section d'investissement	14 219.95 €	0,00 €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		143 808.53 €	144 765.73 €	957.20 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	7 600.00 €	0,00 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	7 600.00 €	0,00 €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	121 037.27 €	122 214.78 €	1 177.51 €
	Section d'investissement	30 371.26 €	22 550.95 €	- 7 820.31 €
	TOTAL CUMULE	151 408.53 €	144 765.73 €	- 6 642.80 €

M. le Maire se retirant lors du vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget de la forêt.

2015-025 FINANCES LOCALES - BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014 les finances du Budget RESTAURATION DU PERSONNEL, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint, présente les résultats des différentes sections budgétaires :

CA BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	1 137.97 €	1 425.76 €	287.79 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section d'exploitation	0,00 €	705.01 €
	Report en section d'investissement	0.00 €	0,00 €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	1 137.97 €	2 130.77 €	992.80 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	0.00 €	0.00 €

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 137.97 €	2 130.77 €	992.80 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL CUMULE	1 137.97 €	2 130.77 €	992.80 €

M. le Maire se retirant lors du vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget restauration du personnel.

2015-026 FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du Receveur,

Considérant que Monsieur Michel DEMANGE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014 les finances du Budget PRINCIPAL, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2014, M. Yves LE ROUX, 1^{er} Adjoint, présente les résultats des différentes sections budgétaires :

CA BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	3 852 177.08 €	4 416 351.41 €	564 174.33 €
	Section d'investissement	1 084 376.24 €	1 367 688.19 €	283 311.95 €
REPORT DE L'EXERCICE 2013	Report en section de fonctionnement	0,00 €	798 384.77 €	
	Report en section d'investissement	694 340.22 €	0,00 €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		5 630 893.54 €	6 582 424.37 €	847 486.28 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	236 752.00 €	192 051,00 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2015	236 752.00 €	192 051,00 €	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 852 177.08 €	5 214 736.18 €	1 362 559.10 €
	Section d'investissement	2 015 468.46 €	1 559 739.19 €	- 455 729.27 €
	TOTAL CUMULE	5 867 645.54 €	6 774 475.37 €	906 829.83 €

M. le Maire se retirant lors du vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget principal.

2015-027 FINANCES LOCALES - BUDGET EAU - COMPTE DE GESTION 2014
--

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-028 FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-029 FINANCES LOCALES - BUDGET FORÊT - COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-030 FINANCES LOCALES - BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL - COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2014;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-031 FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif Principal de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-032 FINANCES LOCALES - BUDGET EAU - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **89 853.63 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 415.60 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 91 269.23 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	89 853.63 €
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	22 376.06 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement (auto-financement)	- 32 998.00 €
Besoin de financement F	- 10 621.94 €
AFFECTATION = C	89 853.63 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	10 621.94 €
2) H Report en fonctionnement R 002	79 231.69 €
DEFICIT REPORTE D 002	

2015-033 FINANCES LOCALES - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **366 528.23 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 28 971.50 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 337 556.73 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	366 528.23 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	52 667.13 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement (auto-financement)	- 76 174.00 €
Besoin de financement F	- 23 506.87 €
AFFECTATION = C	366 528.23 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	23 506.87 €
2) H Report en fonctionnement R 002	343 021.36 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

2015-034 FINANCES LOCALES - BUDGET FORÊT - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **1 177.51 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET FORET - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 24 138.75 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 25 316.26 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 177.51 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 220.31 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	- 7 600.00 €
Excédent de financement (auto-financement)	
Besoin de financement F	- 7 820.31 €
AFFECTATION = C	1 177.51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	1 177.51 €
2) H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	

2015-035 FINANCES LOCALES - BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **992.80 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET RESTAURATION PERSONNEL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 287.79 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 705.01 €
<u>C Résultat à affecter</u> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	992.80 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement (auto-financement)	
Besoin de financement F	
AFFECTATION = C	992.80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	992.80 €
DEFICIT REPORTE D 002	

2015-036 FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de : **1 362 559.10 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 564 174.33 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 798 384.77 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	1 362 559.10 €
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 411 028.27 €
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	- 44 701.00 €
Excédent de financement (auto-financement)	
Besoin de financement F	- 455 729.27 €
AFFECTATION = C	1 362 559.10 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G= au minimum, couverture du besoin de financement F	455 729.27 €
2) H Report en fonctionnement R 002	906 829.83€
DEFICIT REPORTE D 002	

2015-037 FINANCES LOCALES - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - 2015

Un avis favorable au maintien des taux des taxes locales 2014 a été émis par la Commission des Finances réunie le 30 mars 2015.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** ainsi qu'il suit les taux des taxes locales pour 2015 :

Taxes	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2015	Produit attendu
Habitation	4 645 000 €	23.01	1 068 815 €
Foncier bâti	3 900 000 €	19.22	749 580 €
Foncier non bâti	68 900 €	33.61	23 157 €
CFE	1 009 000 €	21.14	213 303 €
TOTAL			2 054 855 €

2015-038 FINANCES LOCALES - BUDGET DE L'EAU 2015

Le budget de l'EAU a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 30 mars 2015 qui a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif de l'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le budget de l'EAU 2015, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT – BUDGET EAU - BP – 2015

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	383 290,00	304 058,31
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 79 231,69
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		383 290,00	383 290,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	157 400,00	168 021,94
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	65 180,00	32 182,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 22 376,06
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		222 580,00	222 580,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	605 870,00	605 870,00
----------------------------	-------------------	-------------------

2015-039 FINANCES LOCALES - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2015

Le budget de l'ASSAINISSEMENT a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 30 mars 2015 qui a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le budget de l'ASSAINISSEMENT 2015, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT – BUDGET ASSAINISSEMENT - BP – 2015

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	695 105,00	352 083 ,64
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 343 021,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		695 105,00	695 105,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	419 900,00	443 406,87
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	87 210,00	11 036,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 52 667,13
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		507 110,00	507 110,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 202 215,00	1 202 215,00
----------------------------	--------------	--------------

2015-040 FINANCES LOCALES - BUDGET FORÊT 2015

Le budget de la FORÊT a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 30 mars 2015 qui a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif de la forêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le budget de la FORET 2015, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT – BUDGET FORET - BP – 2014

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	115 543,00	115 543,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		115 543,00	115 543,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	13 600,20	21 420,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 600,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 220,31	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		21 420,51	21 420,51

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	136 963,51	136 963,51
----------------------------	------------	------------

2015-041 FINANCES LOCALES - BUDGET RESTAURATION DU PERSONNEL 2015

Le budget de la RESTAURATION DU PERSONNEL a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 30 mars 2015 qui a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif de la restauration du personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le budget de la RESTAURATION DU PERSONNEL 2015, tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT – Budget Restauration du personnel - BP – 2015

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 210,00	217.20
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 992.80
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 210,00	1 210,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 210,00	1 210,00
----------------------------	----------	----------

2015-042 FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL 2015

Le budget PRINCIPAL a fait l'objet d'un examen par la Commission des Finances le 30 mars 2015 qui a émis un avis favorable.

M. le Maire présente le budget primitif du budget principal.

Le Conseil Municipal, à la majorité (par 23 voix pour et 4 abstentions : Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY, Françoise ABEL) **VOTE** le budget PRINCIPAL tel qu'il est présenté ci-après :

COMMUNE DE ST ETIENNE LES RT – BUDGET PRINCIPAL - BP – 2015

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 082 640,00	4 175 810 ,17
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 906 829,83
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 082 640,00	5 082 640,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 480 747,00	1 936 476,27
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	236 752,00	192 051,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 411 028,27	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 128 527,27	2 128 527,27

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 211 167,27	7 211 167,27
----------------------------	---------------------	---------------------

2015-043 FINANCES LOCALES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes portés sur l'état ci-après :

BUDGET	Date émission	Réf.	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
PRINCIPAL		2013 R-1-111		360.40 €	Surend. et décision Effacement dette
		2013 R-1-101		2.50 €	
		2013 R-1-95		8.00 €	
	Total			370.90 €	
Total BUDGET PRINCIPAL				370.90 €	
EAU		2013 R-2-674		44.77 €	Surend. et décision Effacement dette
		2013 R-2-664		104.43 €	
		2013 R2-673		88.55 €	
		2013 R2-678		38.16 €	
		2013 R1-706		77.81 €	
		2013 R1-716		100.36 €	
		2013 R2-682		102.15 €	
	Total			556.23 €	
		2013 R1-75		56.12 €	Surend. et décision Effacement dette
		2013 R1-78		42.40 €	
	2013 R1-76		67.56 €		
Total			166.08 €		
Total BUDGET EAU				722.31 €	
ASSAINISSEMENT		2013 R2-664		204.09 €	Surend. et décision Effacement dette
		2013 R2-673		84.47 €	
		2013 R2-678		73.62 €	
		2013 R1-706		62.81 €	
		2013 R1-716		134.31 €	
		2013 R2-682		78.10 €	
	Total			637.40 €	
		2012 R1-75		108.29 €	Surend. et décision Effacement dette
		2013 R1-78		43.31 €	
		2014 R3-76		56.76 €	
Total			208.36 €		
Total BUDGET ASSAINISSEMENT				845.76 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PRONONCE** leur admission en non-valeur.

2015-044 FINANCES LOCALES : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015 POUR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Considérant le vote du budget et des opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** l'aide des co-financeurs institutionnels pour les opérations suivantes :

Objet	Montant estimé HT	Cofinancier	Thème
Abribus Carrefour Xennois Récé	5 350,00 €	Conseil Départemental des Vosges	Choix Local - Mobilité des Territoires
Trottoirs en bordure de Routes Départementales	12 658,00 €	Conseil Départemental des Vosges	Choix Local - Aménagement en bordures de RD
Sentiers Piétonniers Hôtel de Ville et Ecole-Restaurant scolaire	17 839,50 €	Conseil Départemental des Vosges	Choix Local - Sentier Piétonnier
Rénovation Courts de Tennis	24 510,50 €	Conseil Départemental des Vosges	Choix Local Equipements sportifs et loisirs
Programme Eclairage Public 2015	36 010,00 €	Conseil Départemental des Vosges	Choix Local - Eclairage Public
Refuges Route de St Romary - Trottoirs	39 210,00 €	Conseil Départemental des Vosges	Amendes de Police
Toiture Salle Polyvalente	79 000,00 €	Conseil Départemental des Vosges	Choix Local - Patrimoine
Programme de Voirie 2015	131 963,50 €	Conseil Départemental des Vosges	Choix Local - Voirie

2015-045 FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS RENOVATION FACADES

Par délibération du 4 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le « REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE A LA RENOVATION DE FAÇADES » (modifié par délibération 2012-070 du 8 juin 2012 et par délibération 2014-058 du 19 septembre 2014).

DEMANDEUR ADRESSE	MONTANT FACTURE TTC	MONTANT DE LA SUBVENTION
Mme CHRISTEN M-Hélène 134 route de Xennois	25 737,44 €	800 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FAIT DROIT** à la demande suivante, qui répond aux critères d'attribution retenus.

2015-046 FINANCES LOCALES - SUBVENTION SORTIE PEDAGOGIQUE - ECOLE DU FOSSARD

Par courrier en date du 27 février 2015 adressé à Monsieur le Maire, Mme DEMANGE, Directrice de l'école du Fossard fait part d'une sortie pédagogique le 03 avril 2015 au mémorial de Colombey les Deux Eglises.

Cette visite concernera une classe de CM2 de l'école du Fossard et une autre de Remiremont.

Dans le cadre du financement par la commune d'un transport par classe pour une sortie pédagogique, Mme DEMANGE sollicite la prise en charge du montant de ce transport.

Le devis pour les 2 classes s'élève à 340,00 €, soit 170,00 € pour la classe de l'école du Fossard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE POUR** le paiement du transport pour cette sortie pédagogique, soit la somme de **170,00 €**.

2015-047 FINANCES LOCALES - REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE PLUSIEURS COMMUNES

Vu l'article L 212-8 du Code de l'Education qui dispose :

« Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence... »

Vu la délibération du 30 mars 2012 par laquelle le Conseil Municipal a validé le montant de la participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Remiremont, pour les années scolaires 2012/2015, soit 97.58 € / élève.

Considérant le courrier en date du 25 février 2015 de Mme l'Adjointe à l'Education de Remiremont rappelant que la participation des Communes aux charges de fonctionnement des Ecoles Publiques de Remiremont est calculée comme suit :

Dépenses enregistrées à la fonction 2/211, 212 et 213, articles 6067, 6065, 60681, 60628, 6156, 61558, 60632, 6182 du Compte Administratif de la Ville de REMIREMONT pour l'année considérée

Nombre total d'élèves scolarisés dans les Ecoles Maternelles et Élémentaires Publiques de la Ville de REMIREMONT au 1^{er} Janvier de l'année de réajustement

Et qu'elle est, d'une part, révisable chaque année par application du taux de l'inflation officiellement reconnu par le Gouvernement et, d'autre part, réajustable tous les trois ans, lorsque les résultats du Compte Administratif sont connus.

Le dernier réajustement datant de l'Exercice 2011, la commune de Remiremont a revu les contributions : les dépenses enregistrées au Compte Administratif 2014 font ressortir la somme de 55 561,68 € pour 604 élèves scolarisés, soit, en application de la formule susmentionnée, une contribution des Communes calculée comme suit :

$$\frac{55\,561,68\ \text{€}}{604} = 91,99\ \text{€}$$

Cette contribution sera mise en application à compter de l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le montant de la contribution revalorisée qui sera mise en application à compter de l'année scolaire 2015/2016, selon les éléments de calcul fournis par la commune de Remiremont.

2015-048 DOMAINE ET PATRIMOINE - CESSIION DE TERRAIN - SODIREM/LECLERC

Vu l'article L2141-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie routière,

Considérant que le projet concerne une parcelle qui n'est plus affectée à l'usage du public,

Considérant que le projet de cession n'a pas pour effet de porter atteinte aux fonctions de desserte de la voie pour la partie concernant la voie communale « rue des pêcheurs »,

Dans le cadre d'un projet d'extension du Centre LECLERC, l'exploitant sollicite l'acquisition d'une parcelle communale et d'une partie de la voie communale attenante,

Les caractéristiques sont les suivantes :

Référence cadastrale	Lieudit	Propriétaire	Contenance	Conditions
AC Parcelle non cadastrée	La Coliche	Commune de St Etienne-lès-Rt	93 m ² environ	Cession à titre payant Frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
Voirie	Accès stockage Centre commercial depuis la rue des Pêcheurs	Commune de St Etienne-lès-Rt	22 m ² environ	Cession à titre payant Frais de géomètre à la charge de l'acquéreur

Par avis en date du 27 mars 2015, les services de France Domaines a estimé l'ensemble pour une valeur de 1 700 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation de la parcelle et de la partie de voie et **APPROUVE** leur déclassement pour les faire entrer dans le domaine privé de la commune.

SE PRONONCE POUR la cession, à titre payant, pour un montant de **1 700.00 €** de la parcelle AC non cadastrée au lieudit La Coliche d'une contenance de 93 m² et de la partie de voie qui n'est plus affectée à l'usage du public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif s'y rapportant.

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

2015-049 DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION TERRAINS - ROUTE DE XENNOIS

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Xennois, la commune doit procéder à la régularisation des acquisitions foncières suivantes :

Références cadastrales	Lieudit	Propriétaire	Contenance	Conditions
AE 28	La Petite Moussière	M. MAURICE Michel	5 m ²	Cession gratuite – Frais de géomètre à la charge de la commune
AE 32	La Petite Moussière	M. et Mme COLIN Bernard	8 m ²	
AE 33	La Petite Moussière	M. et Mme COLIN Bernard	4 m ²	
AE 315	La Petite Moussière	M. et Mme FRADIN Richard	18 m ²	
AE 316	La Petite Moussière	M. BROQUE Gaëtan Melle MAREVAL Murielle	4 m ²	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées AE 28 - 32 - 33 - 315 - 316, à titre gratuit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes administratifs s'y rapportant.

DIT que les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

2015-050 CCPHV - MODIFICATION DE STATUTS

Par délibération en date du 17 mars 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHV) a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

AJOUT :

« 2/ COMPETENCES OPTIONNELLES :

- *Autres compétences :*

Déploiement de la fibre optique à l'abonné

7/ PRESTATIONS DE SERVICE :

- *Mutualisation et assistance techniques aux communes :*

Un service urbanisme est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes en matière de délivrance de ces autorisations à compter du 1^{er} juillet 2015.

Elle pourra également assurer ces prestations de services pour le compte d'une collectivité locale non membre :

SAINT-AME, LE MENIL, FRESSE-SUR-MOSELLE, SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE, RUPT-SUR-MOSELLE et LE THILLOT.

Dans ce cas, elles donneront lieu à une facturation spécifique et à l'établissement d'un budget annexe. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE POUR** les modifications proposées.

2015-051 SIVUIS - FISCALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE

Par délibération du 23 février 2015, reçue en mairie le 03 mars 2015, le Comité Syndical du SIVUIS a fixé les contributions des communes au budget 2015.

Conformément aux articles L 5212-19 et 20 du CGCT et à l'article 1609 quater du Code Général des Impôts, chaque collectivité, membre du SIVUIS dispose d'un délai de 40 jours pour s'opposer, ou non, à la fiscalisation de sa contribution.

Les contributions des communes aux dépenses des syndicats auxquels elles adhèrent, prévues par l'article L 5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, constituent pour elles une dépense obligatoire.

Ces contributions sont normalement payées par les communes sur leur budget (procédure de droit commun). Cette contribution est dite « budgétaire ».

Toutefois, le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des taxes directes locales. (Article L 5212-20 du C. G. C. T.). La contribution est alors dite « fiscalisée ». C'est le cas pour le S. I. V. U. I. S., depuis 2005.

Eu égard aux articles du C. G. C. T. précités, la mise en recouvrement de cet impôt ne peut néanmoins être poursuivie que si le Conseil Municipal ne s'y est pas opposé.

Pour 2015, le montant de la contribution fiscalisée pour Saint-Etienne lès Remiremont est de **8 614,65 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **NE S'OPPOSE PAS** à la fiscalisation de la contribution de la Commune au SIVUIS pour l'année 2015.

2015-052 SMIC - NOUVELLE ADHESION

Vu l'article L 5211-18 du C.G.C.T.,

Vu la délibération du 03 février 2015 par laquelle les membres du Comité du SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES ont accepté l'adhésion de la commune suivante :

- Commune de HOUECOURT

Avec cette nouvelle demande, le Syndicat compterait 523 collectivités adhérentes (461 communes et 62 groupements de communes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE POUR** cette nouvelle adhésion.

2015-053 SYNDICAT MIXTE VOIE VERTE - MODIFICATION STATUTAIRE

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Voie Verte des Hautes Vosges a approuvé la modification de ses statuts.

Les modifications sont les suivantes :

S'agissant du siège :

Article 3 – Proposition

« Son siège social est fixé à Le Ménil, le courrier est adressé au bureau administratif »

S'agissant du nombre de vice-président :

Article 7 – Proposition

« Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Comité Syndical élit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président et d'un nombre de vice-présidents n'excédant pas 20 % arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant sans excéder 15 vice-présidents ».

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE POUR** les modifications proposées.

2015-054 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS

Vu l'article L 1222-22 du CGCT et à la délibération 013-2014 du 04 avril 2014, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces Décisions.

• Non-exercice du droit de préemption

Date	N° d'ordre	Références cadastrales	Adresse	Nature	Propriétaire
23 02 15	2015-009	AC 255	18 rue des 5 ^{ème} et 15 ^{ème} BCP	Immeuble bâti sur terrain propre	SOCIETE NORMANDE IMMOBILIERE
26 02 15	2015-010	AB 336 - 337	82 rue des 5 ^{ème} et 15 ^{ème} BCP	Immeuble non bâti	SARL LB CONSTRUCTION
02 03 15	2015-011	AB 347 - 349	Rue Emile Desjardin	Immeuble bâti sur terrain propre	M. BODEZ Philippe et Mme MARTINOIA Elise
03 03 15	2015-012	AL 212 6 213	1 rue Juillard	Immeuble bâti sur terrain propre	Consorts FRATTINI

Le Maire,

Michel DEMANGE